

LES AMIS DE FORCE-OUVRIÈRE

POUR LE RETOUR AUX FONDAMENTAUX À FO ET CONTRE LA DÉRIVE CORPORATISTE ACTUELLE

Bulletin exceptionnel

Analyse pertinente du syndicalisme d'accompagnement.

Nous faisons des émules ...

Puisque des militants nous transmettent leurs analyses et observations sur les décisions prises dans les instances des Unions départementales et des fédérations.

Nous vous proposons donc de lire les décisions de la Commission Exécutive de l'Union Départementale 43 et la lecture faite par un camarade.

Nous illustrons ses propos avec cette photographie de F. Souillot en compagnie de J. C. Mailly, récupérée sur son mur de Facebook.

Bonne lecture.



Frédéric VUILLAUME,
Le candidat légitime à être Secrétaire Général de Force-Ouvrière !

Les Amis de Force-Ouvrière
mai 2022

Union Départementale des syndicats CGT FORCE OUVRIERE de la Haute Loire



Le Bureau de l'Union Départementale FO

Aux

- membres de la Commission Exécutive
- secrétaires de syndicats

Objet : Commission Exécutive du 24 mai

Chers camarades,

Une commission exécutive de l'Union Départementale aura lieu le 24 mai prochain à 9 h. Elle aura notamment pour objet, quelques jours avant le congrès confédéral, d'établir le mandat de l'Union Départementale pour le Comité Confédéral National qui aura à élire les instances de l'organisation, chargées de mettre en œuvre les mandats que les délégués auront définis dans le congrès.

Yves VEYRIER a fait savoir qu'il ne renouvelait pas son mandat et deux camarades : Frédéric SOUILLOT, membre sortant du bureau confédéral et Christian GROLIER, secrétaire général de la FGF, ont fait connaître leur candidature, les discussions n'ayant pas abouti à une candidature unique, somme nous le souhaitons.

Cette situation est inhabituelle et lourde de risques pour notre organisation au moment où, du côté de la Présidence de la République, des projets sont affichés pour chercher à affaiblir encore les confédérations et particulièrement la nôtre (seuil de représentativité interprofessionnelle à 15%, perte du monopole syndical au premier tour des élections...) et de les intégrer via les concertations ou les conférences sociales.

Le bureau vous fait part de ses réflexions afin que vous puissiez avoir des éléments pour pouvoir prendre votre décision en toute conscience dans le souci qui nous anime tous : renforcer la cohésion de l'organisation, avec toutes ses composantes. C'est ce dont nous avons besoin dans la période qui vient pour combattre l'ensemble des contre réformes qui s'annoncent.

La présence de deux candidats n'est pas un fait qui doit être banalisé. Cela ne peut reposer que sur des problèmes d'orientation : l'élection au mandat de Secrétaire Général n'est pas un entretien d'embauche du PDG d'une multinationale, CV à l'appui, ni la star académy.

Ainsi, en 2018, après la démission de Pascal PAVAGEAU il y a eu 3 candidats. C'était pour des raisons bien précises : nous sortions d'un congrès confédéral dans lequel le rapport d'activité avait été adopté à une très courte majorité suite au soutien affiché par Jean Claude MAILLY sortant aux ordonnances travail.

Aucun membre du bureau confédéral sortant n'avait manifesté dans les instances son opposition à cet accompagnement de la remise en cause du code du travail mais une majorité d'Unions Départementales et de fédérations avaient mobilisé pour le retrait de ces ordonnances.

C'est pour cela que notre Union Départementale avait estimé devoir soutenir la candidature de Christian GROLIER, qui avait fait partie de cette majorité plutôt que celle de Yves VEYRIER, membre du Bureau Confédéral sortant.

La troisième candidature, celle de Patrice CLOS, se situait dans la lignée de Pascal PAVAGEAU et de ses dérivés, exigeant un audit sur les finances de la confédération (par le cabinet Mac Kinsey ?) plutôt que de s'appuyer sur les instances régulières de FO pour la gestion financière de la confédération.

C'est Yves VEYRIER qui a été élu et dans les quatre années qui ont suivi, avec le bureau confédéral, dans les Commissions Exécutives, les Comités Confédéraux Nationaux, les différents points de vue ont toujours pu s'exprimer, les prises de position ont toujours été faites soit à l'unanimité, soit à une très large majorité dans un souci permanent de compromis pour préserver l'unité de notre organisation.

Dans la bagarre contre la réforme des retraites par points, le mandat a été tenu par Yves VEYRIER et l'ensemble du bureau confédéral, et FORCE OUVRIERE a été au cœur de la mobilisation de millions de salariés qui a abouti finalement au retrait de la réforme.

Pour le bureau de l'Union Départementale, c'est cela qui doit être préservé car nous savons que de grands combats sont devant nous.

Vous avez en pièce jointe les deux lettres de candidature des camarades Christian GROLIER, Secrétaire Général de la FGF, et Frédéric SOUILLOT, membre sortant du bureau confédéral. Vous constaterez que, peu ou prou, il y a une même orientation affirmée par les deux.

Pour Christian GROLIER : *« Fédérer sans ambiguïté sur une ligne revendicative pour contrer immédiatement la contre-réforme des retraites annoncée, continuer le combat de la réforme sur l'assurance chômage, porter la défense de la sécurité sociale et d'un véritable paritarisme sans être intégré dans l'appareil d'Etat. »*

Pour Frédéric SOUILLOT : *« Les projets de contre-réforme risquent de s'accumuler dans les prochaines semaines et les prochains mois. Il nous faudra mobiliser et revendiquer, parce que seul le rapport de force est pris en compte au moment de négocier, et cela depuis que le syndicalisme existe. L'exigence de retrait de la funeste réforme de l'assurance-chômage, la défense des principes fondateurs de la sécurité sociale financée par les cotisations du salaire différé, la défense de tous nos régimes de retraite par répartition et le refus de tout nouveau recul de l'âge de départ à la retraite, la défense des services publics, des statuts et du code du travail sont et resteront au centre de notre action syndicale ».*

Christian GROLIER affirme aussi que *« les discussions se poursuivent dans l'intérêt de l'organisation »*, sa candidature n'est donc pas incompatible avec celle de Frédéric SOUILLOT. **Pourquoi donc vouloir à tout prix prendre le risque de fracturer l'organisation ?**

Nous sommes en effet dans une situation où, à notre connaissance, plusieurs structures ont décidé de présenter les candidatures au secrétariat général :

Pour Christian GROLIER :

- La Fédération de l'Équipement, de l'Écologie, des Transports et des Services, qui avait soutenu en 2018 la candidature de Patrice Clos
- L'Union Départementale du Morbihan dont le secrétaire général, qui avait soutenu Christian GROLIER, avait regretté au CCN de novembre 2018 avoir été instrumentalisé par Pascal PAVAGEAU pour l'aider techniquement à mettre au point son fichier des responsables FO
- L'Union Départementale des Deux-Sèvres, qui avait soutenu Christian GROLIER
- L'Union Départementale d'Indre et Loire qui avait soutenu Christian GROLIER

Pour Frédéric SOUILLOT :

- La Fédération de la Métallurgie, qui avait soutenu Yves VEYRIER
- La fédération générale du bâtiment, qui avait soutenu Christian GROLIER
- L'Union Départementale des Bouches du Rhône, qui avait soutenu Yves VEYRIER
- L'Union Départementale du Puy de Dôme, qui avait soutenu Christian GROLIER

Si d'ici le 24 mai, il y a toujours deux candidatures, le bureau proposera le vote en faveur du camarade Frédéric SOUILLOT, le plus à même de rassembler largement l'organisation dans toutes ses composantes. C'est ce dont les militants et les salariés ont besoin dans la période qui vient.

Le Bureau de l'Union Départementale FO réuni le 29 avril 2022

Remarques sur la note du 29/04/22 du bureau de l'UD FO 43 à propos de l'élection du Secrétaire général de la CGT FO :

Quelques remarques centrées sur l'élection du prochain secrétaire général de la CGT FO, c'est d'ailleurs le sujet du texte du bureau de l'UD FO 43. Les remarques ci-dessous n'ont pas pour objectif de revenir sur la manière et les raisons du départ de Pascal Pavageau, ce qu'en dit la note de l'UD FO 43 est dissociable de son argumentation sur la prochaine élection, il s'agit d'un autre débat qui a aussi toute son importance.

Au paragraphe 3 de la note de l'UD FO 43 : L'attaque puissante et réelle du pouvoir contre l'indépendance syndicale est utilisée pour, au nom de l'unité, nous appeler à taire les différences et les problèmes qui peuvent se poser dans la CGT FO et à serrer les rangs autour de la direction. Cette unité serait concevable si les menaces des gouvernants contre notre indépendance n'avaient pas été relayées en interne au plus haut niveau, mais les choses sont plus compliquées.

Les différences qui existent aujourd'hui dans FO ne sont pas anodines, ce sont des désaccords de fond qui portent essentiellement sur l'indépendance de la confédération vis à vis du pouvoir, notre existence même est menacée. La note de la CE de l'UD FO 43 en donne justement l'une des manifestations les plus criantes au paragraphe 6 : au dernier congrès confédéral de 2018, il y a eu sanction contre Mailly « suite à son soutien affiché par J.C. Mailly sortant aux ordonnances travail ». Au paragraphe 7, ces dérives sont caractérisées fort bien d'« accompagnement de la remise en cause du code du travail ».

Les ordonnances travail ne sont donc pas un désaccord mineur, mais la ligne de démarcation entre FO et la CFDT, le syndicalisme de revendication et celui d'accompagnement. D'ailleurs, à l'époque, il est rappelé que l'UD FO 43, comme beaucoup d'autres UD, fédérations, syndicats et la plupart des militants s'étaient mobilisé contre ces ordonnances et avaient été très en colère contre l'attitude de Mailly qualifiée de trahison. Lors du congrès confédéral de 2018, des résolutions très claires avaient été adoptées afin de remettre la CGT FO dans la bonne voie et se garantir contre de telles dérives. Au paragraphe 8 la note rappelle qu'en 2018, avec raison, l'UD FO 43 n'avait pas voté pour Yves Veyrier, considérant qu'il représentait la continuation de Mailly.

Nous sommes donc bien d'accord avec l'UD FO 43, ces dérives sont très graves. Pour le bureau de l'UD FO 43 (paragraphe 10 et 11), ces divergences seraient maintenant surmontées, notamment à propos de la réforme des retraites. L'hostilité à la réforme des retraites est quasi générale chez les travailleurs, à tel point que ce rejet a été un argument utilisé par plusieurs candidats, et pas des moindres, lors des dernières élections politiques.

En 1995, Marc Blondel disait que la défense de la Sécurité sociale méritait bien une grève générale, et les plus anciens nous nous souvenons comment la confédération a mobilisé pendant 1 an, ce qui a conduit au conflit généralisé de décembre 1995 contre le plan Juppé. Nous nous souvenons aussi comment lors de la réforme des retraites de Fillon, Blondel a mis en ordre de marche la CGT FO, comment nous avons imposé à la CGT nos mots d'ordre, comment se sont battus les militants et les travailleurs.

Les retraites aussi méritent bien une grève générale et cela s'organise sérieusement, mais nous n'avons pas vu Yves Veyrier et le bureau confédéral marcher dans les traces de Blondel. Au lieu de cela ils ont signé en mai 2019, la décote à 64 ans avec la CFDT pour les retraites complémentaires (alors que fort justement, nous avons combattu la décote à 62

ans, et avons donné mandat en ce sens dans la résolution du congrès confédéral de 2018 !) ... on peut faire mieux pour défendre les retraites et pour que toutes les belles paroles restent crédibles.

Nous ne retiendrons que les retraites, puisque la note de l'UD FO 43 n'aborde que cela de positif au compte de la direction confédérale actuelle, mais ce n'est pas le seul sujet à poser problème.

Après quelques mots pour convaincre que Grolier et Souillot ce serait pareil, la note de l'UD FO 43 arrive à la conclusion qu'il faut soutenir Souillot « le plus à même de rassembler largement l'organisation dans toutes ses composantes » ! Pourquoi ? En vertu de quels arguments ? En quoi Souillot serait ce mieux que Grolier ? On ne le sait pas, on ne nous le dit pas.

Pourtant tous les arguments développés dans la 1ère partie de la note semblent conduire à la conclusion inverse : C'est par Mailly que la dérive CFDTiste a débuté. Or dès 2015, Mailly a voulu nommer Souillot trésorier confédéral à la place de Privat, il en a été empêché par le bureau confédéral ... ils avaient certainement leurs raisons, mais, de toutes évidences Souillot c'est l'homme de Mailly. En 2018, Mailly fait élire secrétaire général Veyrier, et Souillot occupe une position incontournable dans le bureau confédéral. Souillot l'homme qui monte irrésistiblement dans l'appareil.

La CFDT, le patronat, le Président ? La collusion de l'autoentrepreneur Mailly avec le président Macron lors de la campagne des présidentielles, était tellement devenue visible que le secrétaire général a été contraint de faire un communiqué le 19 avril dernier.

La position du bureau de l'UD FO 43 est incompréhensible, en quoi Souillot serait plus rassembleur que Grolier, notons qu'aucun reproche n'est formulé contre ce dernier. Bien au contraire on lit paragraphe 8 : qu'en 2018 « notre UD avait estimé devoir soutenir la candidature de Christian Grolier qui avait fait partie de cette majorité », la majorité qui avait combattu les ordonnances travail ... ce n'était pas le cas de Souillot !

Souillot partage donc avec Mailly et Veyrier la responsabilité de l'affaiblissement de Force Ouvrière, le soutien de mesures dignes de la CFDT. Il est aujourd'hui le successeur officieusement désigné, reconnu par ceux qui font l'opinion, nos adversaires et nos concurrents syndicaux.

Souillot c'est la continuité avec Mailly ! Elle était inacceptable en 2018, alors pourquoi serait-elle salvatrice en 2022 ?

André Bergeron aimait dire : « Les voies du seigneur sont impénétrables ».